

PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LE C.T.U. SUD VENDÉE DU MARDI 15 MARS 2011

L'an deux mille onze, le quinze mars, Le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour le Contrat Territorial Unique du Sud Vendée
Dûment convoqué, s'est réuni à 16 heures au 68 Bd des Champs Marots - Fontenay le Comte sous la Présidence de
Madame Claudette BOUTET, Présidente

Date de convocation du Comité Syndical: 22 février 2011

<u>Présents</u>: Mmes Claudette BOUTET, Chantal DORMEGNIES, Michèle ROTURIER, MM. Norbert BARBARIT, Olivier BAZIREAU, Pierre BERTRAND Joseph BONNEAU, Louis-Marie BRIFFAUD, Xavier COIRIER, Daniel DAVID, Jean-Paul DUMOULIN, Hugues FOURAGE, Dominique GAUVREAU, Hubert GENG, Simon GERZEAU, Joël GIRAUD, , Michel NODET, Dominique PILETTE, André ROTURIER.

Absents excusés: Mme Anne-Marie COULON, MM. Daniel AUBINEAU, Yves BILLAUD, Michel BOSSARD.

Absents: Mme Marie-Josèphe CHATEVAIRE, MM. Dominique BAUDRY, Bernard BŒUF, Stéphane

GUILLON, Pierre JOLY, Eric RAMBAUD, Philippe ROCHER, Michel TAPON.

Les Membres présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de vingt cinq, il est procédé immédiatement à l'ouverture de la séance, conformément à l'article L. 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Michèle ROTURIER Déléguée Titulaire, Communauté de Communes du Pays de Fontenay le Comte est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

2 - APPROBATION DU PROCÈS – VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 13/01/2011

Le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 13 janvier 2011 est approuvé sans observation.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide : (Délibération n° 11-06)

- D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 13 janvier 2011.

3 – COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER

Madame la Présidente du Syndicat Mixte pour le Contrat Territorial Unique du Sud Vendée, expose :

Le Compte de Gestion relate la totalité des opérations réalisées sur l'exercice 2010.

Ce Compte de Gestion présente les résultats suivants :

	RESULTAT CLÔTURE DE L'EXERCICE 2009	RESULTAT CLÔTURE DE L'EXERCICE 2010
INVESTISSEMENT	- 3 505.06 €	3 696.28 €
FONCTIONNEMENT	+ 29 412.81 €	- 20 804.58 €
TOTAL	+ 25 907.75 €	- 17 108.30 €

<u>Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide</u> : (Délibération n° 11-07) - **D'APPROUVER** le Compte de Gestion 2010 du Trésorier – Budget Général

4 - COMPTE ADMINISTRATIF 2010

La Présidente informe le Comité Syndical que conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que « dans les séances où le compte administratif du Président est débattu, le Comité Syndical élit son Président de séance. Dans ce cas, le Président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ».

Hugues FOURAGE est élu à l'unanimité pour présider le vote du compte administratif.

Hugues FOURAGE présente le compte administratif du Syndicat Mixte pour le Contrat Territorial Unique du Sud Vendée avec les résultats suivants :

	Pour mémoire : BUDGET PRIMITIF 2010	RÉALISÉ
FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES 2010	82 914.10 €	66 817.78 €
RECETTES 2010	48 913.20 €	46 013.20 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2010		- 20 804.58 €
RÉSULTAT REPORTÉ 2009		25 907.75 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE		+ 5 103.17 €
INVESTISSEMENT		
SOLDE D'EXECUTION		+ 3 696.28 €
SOLDE D'EXECUTION CUMULE		+ 191.22 €
RESTE A RÉALISER		0
CAPACITE DE FINANCEMENT		+ 191.22 €
AFFECTATION DES RESULTATS		
RESERVES R1068 EN INVESTISSEMENT		0
REPORT EN FONCTIONNEMENT R002		5 103.17 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide : (Délibération n° 11-08)

- **D'APPROUVER** le Compte Administratif 2010 qui fait apparaître les résultats ci-dessus.
- **D'AFFECTER** l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2010 en report de fonctionnement 2011.
- **DECLARER** toutes les opérations de l'exercice 2010 clôturées.

5 - BUDGET PRIMITIF 2011

La Présidente précise que pour établir le Budget Primitif 2011 les éléments suivants ont été pris en compte :

- L'animation du Conseil de Développement du Territoire et le fonctionnement du Syndicat qui feront l'objet de demandes de subventions auprès de la Région dans le cadre des actions 54 et 55 du Contrat Territorial Unique deuxième génération.

La Présidente indique que ce budget est présenté avec la reprise des résultats du Compte Administratif 2010. Le Budget Primitif 2011 est voté par chapitres détaillés ci-dessous :

Chapitre	Libellé	BUDGET PRIMITIF 2011		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
011	Charges à caractère général	42 516 €		
012	Charges de personnel	39 000 €		
67	Charges exceptionnelles	100 €		
022	Dépenses imprévues	6 000 €		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 494.08 €		
TOTAL		89 110.08 €		

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
74	Dotations, subventions de participations			
7472	Région	50 093.71 €		
74758	Groupement des collectivités	33 913.20 €		
002	Résultats antérieurs reportés	5 103.17 €		
TOTAL		89 110.08 €		
DEPENSES INVESTISSEMENT				
21	Immobilisations corporelles	1685.30 €		
TOTAL		1 685.30 €		
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
001	Résultat d'investissement reporté	191.22 €		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 494.08 €		
TOTAL		1 685.30 €		

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide : (Délibération n° 11-09)

- D'APPROUVER le BUDGET PRIMITIF 2011 comme établit ci-dessus.

6 – QUESTIONS DIVERSES

ANIMATION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :

Mme la Présidente informe que le Marché de procédure adaptée pour l'animation du Conseil de Développement du Territoire a été lancé le 31 janvier dernier sur <u>www.marches-securises.fr</u> et s'est clôturé le 22 février 2011 à 16 heures.

- 11 dossiers ont été téléchargés ou envoyés sur demande
- 1 dossier a été reçu

Le candidat retenu est Nouveaux Territoires Consultants de Tours pour un montant de 13 150 € HT soit 15 727 € TTC. La durée du Marché prend effet à sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2011.

Il pourra être reconduit 2 fois, chaque fois pour une période maximale de 12 mois sur décision expresse du représentant du pouvoir adjudicateur.

CONVOCATION ET DOSSIER DE SYNTHESE DU COMITE SYNDICAL:

Afin d'alléger les charges d'affranchissement, la Présidente demande au Comité Syndical d'accepter l'envoi des convocations ainsi que les dossiers de synthèse par voie électronique.

AVENANT AU CONTRAT TERRITORIAL UNIQUE:

La présidente rappelle, comme l'indique le rétro-planning remis le 13 janvier dernier, le Comité Syndical et les Présidents des Communautés de Communes se réuniront pour une réunion de travail pour préparer l'avenant au Contrat Territorial Unique.

Cette réunion aura lieu le : MARDI 5 AVRIL A 10 H 30,

68 BD DES CHAMPS MAROTS A FONTENAY LE COMTE

Ordre du jour :

• Mise en commun des modifications du programme d'actions

<u>RAPPEL</u>: Les Délégués Titulaires, en cas d'indisponibilité pour un Comité Syndical doivent prévenir un Délégué Suppléant désigné par la Collectivité.

En effet, selon l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales « les conseillers absents représentés par un mandataire auquel ils ont donné une procuration ne comptent pas pour le calcul des présents »

Fait à Fontenay le Comte, Le 16 mars 2011

La Présidente,

Claudette BOUTET